

Image not found or type unknown



Loi sur "ni repris ni échangé"

Par **pcm2403**, le **12/02/2011** à **17:56**

Bonjour,

J'ai fait l'achat de bottes il y a 2 jours, je ne peux les porter tiges trop dures qui devaient se faire. le commerçant ne veut reprendre les bottes arguant via son affiche que ces articles ne sont ni repris ni échangés